

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 mars 2024
19 heures 00



CR/CR

N° 003110

Direction Générale
des Services -
Procès-verbal du
Conseil Municipal du
20 février 2024

Publié le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 26 mars 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET (7ème adjoint) donne pouvoir à M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON, M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

Date et l'heure de la séance : Mardi 20 février 2024.
Nom du Président de séance : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Maire d'Apt.
Membres du conseil municipal présents : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)
Membres du conseil municipal représentés : Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Rémi ROLLAND donne pouvoir à Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire)
Absents : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal)
Secrétaire de séance : M. Yannick BONNET (7ème adjoint).

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	24
Absents représentés	7
Absents	2
Absents excusés	0

Ordre du jour de la séance :

1. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2023.
2. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2024.
3. Police Municipale - Appel à projets 2024 - Projets de vidéoprotection au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Modification du plan de financement.
4. Police Municipale – Appel à projets 2024 programme « S » - Projets de vidéoprotection du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) - Modification du plan de financement.
5. Direction Générale des Services - Cession de la parcelle cadastrée BK N° 245 propriété de la commune d'Apt Rue des Mûriers, Cite Maurice Julien, au profit de Monsieur PANIEGO Jean.
6. Direction Générale des Services - Cession des parcelles cadastrées BD N° 137, BD N° 138 et BD N° 281 (ex 79p2) propriétés de la commune d'Apt sises Quai du Midi, au profit de la SAS APT DÉVELOPPEMENT.
7. Direction Générale des Services - Actualisation du linéaire de la voirie communale.
8. Finances - Création Budget Annexe Animation Jeunesse au 1er janvier 2024.
9. Finances - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.
10. Ressources humaines - Complément indemnitaire annuel (CIA) 2024.
11. Motion à l'encontre de la fermeture de deux classes dans les écoles élémentaires Giono et Bosco.

1. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2023.

Rapporteur :		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier				Sans objet	
Résultat du scrutin				Adopté.	
Pour	31	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. GIORGETTI signale une erreur concernant les votes au point n°5 du PV.					
M. ARNAUD-DELOY prend acte de cette erreur.					

2. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2024.

Rapporteur :		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier				Sans objet	
Résultat du scrutin				Adopté.	
Pour	31	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. GIORGETTI indique que ce compte rendu contrairement au précédent ne précise pas le Nom des votants contre. Il conviendrait de le noter dans chaque compte rendu.					
M. ARNAUD-DELOY fera passer l'information au service.					

3. Police Municipale - Appel à projets 2024 - Projets de vidéoprotection au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Modification du plan de financement

Rapporteur :		Mme Isabelle TAILLIER			
Demandes de scrutin particulier				Sans objet	
Résultat du scrutin				Adopté.	
Pour	29	Contre	2	Abstention	0
			M. GIORGETTI Mme CELCE		
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme TAILLIER précise que les points 3 et 4 sont identiques. Il s'agit d'une simple modification du plan de financement dans le cadre du projet de la vidéoprotection présenté au précédent conseil municipal.					
M. GIORGETTI réitère les mêmes propos à ce sujet, tenus depuis 2016 : la mise en place de la vidéoprotection n'a pas prouvé son efficacité. La ville de Pertuis prise comme référence majeure lors du dernier conseil montre que malgré le déploiement de la vidéosurveillance, le bilan 2023 présente une forte augmentation des actes de délinquance. Ce qui démontre, une fois de plus, que ce dispositif a ses limites. De même qu'une étude récente en 2021 faite en Isère par le centre de recherche de l'école des officiers de la gendarmerie nationale, menée par un chercheur du CNRS conclue à un faible apport de la vidéosurveillance dans la résolution des enquêtes judiciaires mais aussi dans la dissuasion. La cour des comptes va dans les mêmes conclusions. Malgré cela M. GIORGETTI considère que la municipalité reste obstinée dans l'application de ce programme. Il serait opportun de présenter un bilan de l'efficacité de la vidéosurveillance depuis sa mise en place en 2016. La note de synthèse sur ce déploiement ne fait pas référence à l'autorisation préalable de la préfecture et à l'avis de la commission départementale de la vidéoprotection qui sont une obligation. M. GIORGETTI reste convaincu de son caractère inapproprié, inefficace, coûteux, dangereux pour les libertés publiques.					
M. ARNAUD-DELOY répond qu'il y a effectivement une augmentation des incivilités à Pertuis. En revanche le trafic de drogue quant à lui a bien été éradiqué. Actuellement nous connaissons une augmentation du trafic de drogue sur la ville d'Apt. Il s'agit d'une volonté de l'équipe municipale et une demande des administrés de tout mettre en œuvre y compris la mise en place de caméras pour enrayer ce trafic. Elles aident les forces de l'ordre dans leurs enquêtes sur le trafic et les incivilités.					

Mme CELCE répond que si de nombreux administrés se manifestent à ce sujet, ne faudrait-il pas prévoir une consultation sur la sécurité à Apt pour recueillir les avis des habitants qu'ils soient pour ou contre le déploiement de la vidéosurveillance.
M. ARNAUD-DELOY rappelle que le projet politique est clair, le développement de la vidéoprotection fait partie du programme de l'équipe municipale.
Mme RIGOUARD intervient sur le programme de sécurisation de la ville dans lequel il avait été demandé la reconstitution d'une brigade de nuit durant la période estivale lors des festivités car la présence humaine est plus efficace que la vidéoprotection.
M. ARNAUD-DELOY rappelle que ce point a déjà été abordé lors du précédent conseil municipal par M. CARMINATI. Une réponse a été donnée.
M. BONNET précise en réponse à l'intervention de M. GIORGETTI que grâce à la vidéosurveillance, les auteurs de troubles qui ont cassés les vitres du gymnase de Saint Michel, ce dimanche, ont été identifiés.

4. Police Municipale – Appel à projets 2024 programme « S » - Projets de vidéoprotection du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) - Modification du plan de financement

Rapporteur :		Mme Isabelle TAILLIER			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	29	Contre	2	Abstention	0
			M. GIORGETTI Mme CELCE		

5. Direction Générale des Services - Cession de la parcelle cadastrée BK N° 245 propriété de la commune d'Apt Rue des Mûriers, Cite Maurice Julien, au profit de Monsieur PANIEGO Jean

Rapporteur :		M. Jean AILLAUD			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

6. Direction Générale des Services - Cession des parcelles cadastrées BD N° 137, BD N° 138 et BD N° 281 (ex 79p2), propriétés de la commune d'Apt sises Quai du Midi, au profit de la SAS APT DÉVELOPPEMENT

Rapporteur :		M. Jean AILLAUD			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	29	Contre	2	Abstention	0
			M. GIORGETTI Mme CELCE		

7. Direction Générale des Services - Actualisation du linéaire de la voirie communale

Rapporteur :		M. Jean AILLAUD			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

8. Finances - Création Budget Annexe Animation Jeunesse au 1er janvier 2024

Rapporteur :		M. Frédéric SACCO			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	29	Contre	2	Abstention	0
		M. GIORGETTI Mme CELCE			
Teneur des discussions au cours de la séance.					
<p>M. CELCE intervient en indiquant que les budgets annexes sont à créer avec prudence et, s'ils sont justifiés. C'est contre le grand principe d'unité et d'universalité des budgets. Un rapport de l'Inspection Générale des Finances recommande de réduire l'usage de ces budgets. Un budget annexe rend difficile l'identification des activités et leurs coûts. Il y a aussi un autre inconvénient, seul le budget principal est contrôlé et non ses annexes. Cela masque la réalité de l'état des finances globales de la ville. Mme CELCE s'interroge sur cette démarche. L'objectif n'est-il pas à terme un transfert du service jeunesse à la CCPAL et anticiper les évaluations de la C.L.E.C.T ?</p>					
<p>M. SACCO répond que ce n'est pas l'objectif. Ce mode de gestion est une volonté. Une décision de gestion. Les trésoreries n'apprécient pas les budgets annexes qui leur demandent plus de travail.</p>					
<p>Mme Véronique ARNAUD-DELOY répond qu'il s'agit d'une décision de gestion et que la loi l'autorise.</p>					
<p>Mme RIGOUARD s'interroge sur la raison de la mise en place de ce mode de gestion en 2024, le montant de ce budget, le nombre de personnel concerné et l'impact sur l'équilibre budgétaire qui sera abordé prochainement.</p>					
<p>M. SACCO répond que ce fonctionnement a été étudié depuis un an et qu'il peut être opérationnel cette année. Le budget primitif est de l'ordre de 1,6 Millions d'euros en fonctionnement et qui n'a pas les ressources nécessaires pour s'autofinancer. Il y aura donc une subvention d'équilibre du budget principal, comme le montant versé par la CAF et autres aides qui représentent environ 500 000 euros pour mener à l'équilibre.</p>					
<p>Mme RIGOUARD s'interroge sur comment seront identifiés les frais liés aux interventions des personnels qui sont répartis dans plusieurs services. Quel aspect positif ce budget apportera pour le service et pour les usagers ?</p>					
<p>M. SACCO explique que 3 budgets seront présentés : le budget principal, le budget du transport et le budget du service animation jeunesse qui s'équilibreront. Concernant la transversalité des personnels, la mairie fonctionne ainsi depuis de nombreuses années. Le fonctionnement du service ne sera pas impacté. Les coûts des personnels seront ventilés dans chacun des services concernés.</p> <p>En revanche ce budget annexe apportera une vision claire de ce que représente la jeunesse sur notre territoire. On nous reproche de ne pas apporter suffisamment de moyen dans ce secteur. Ce budget permettra de mettre en évidence la volonté politique, les moyens financiers importants qui sont mis pour la jeunesse.</p>					

9. Finances - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Rapporteur :		M. Frédéric SACCO			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	31	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
<p>M. SACCO synthétise le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et en explique les objectifs. Il fait état d'un budget qui présente de nombreuses difficultés liées à plusieurs facteurs : une baisse de la dotation de l'Etat, la crise en Ukraine, l'augmentation fulgurante des fluides et des frais de fonctionnement, etc...</p>					
<p>M. GIORGETTI félicite la présentation de qualité faite du ROB par M. SACCO, précis et argumenté. Cet état des lieux mérite que l'on pointe la baisse constante des dotations de l'Etat aux collectivités en raison de l'absence d'indexation de la DGF sur l'inflation. Il serait opportun que le conseil municipal formule une protestation ou une motion pour dénoncer le désengagement de l'Etat.</p> <p>Il serait intéressant d'intégrer dans ce rapport l'état des lieux de la situation de la population</p>					

(son évolution, son niveau de salaire...).

Dans les orientations et choix politiques exposés, les priorités mentionnées notamment la poursuite de la stratégie de tranquillité publique n'est pas du tout satisfaisante. Quant au passage du relais de la flamme olympique sur Apt, quel est le coût supporté par la ville.

M. GIORGETTI aurait souhaité que soit abordé dans les priorités les actions dans le cadre du changement climatique, le développement des actions sociales, la participation démocratique et regrette que la municipalité n'envisage toujours pas de mettre en place un budget participatif qui existe déjà dans 500 communes. De fait il déposera un amendement au prochain conseil municipal en faveur d'un budget participatif.

Mme Véronique ARNAUD-DELOY précise que les 500 communes en France qui ont adopté le budget participatif représentent moins de 2%, ce qui est peu et il est important de le souligner.

M. THEVENIAU trouve que le ROB est réalisé avec beaucoup de sérieux mais dans un contexte difficile qui comporte des éléments inquiétants pour l'avenir. On ne peut pas s'en satisfaire mais on peut aider les élus à préparer ce budget.

La création d'un nouveau budget annexe pour l'Animation Jeunesse n'aura pour effet que de diminuer le ratio du personnel dans le budget principal.

Dans les priorités exposées M. THEVENIAU s'interroge sur les dépenses relatives au passage de la flamme olympique qui devront être détaillées pour une meilleure compréhension de l'impact budgétaire sur la ville.

Dans un contexte d'inflation, il félicite le choix de ne pas augmenter les impôts locaux.

Les dotations vont continuer à diminuer en l'absence de l'indexation de la DGF sur l'inflation qui a déjà été signalée précédemment, ce qui est un problème pour l'ensemble des communes.

Aussi, la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) pour les villes de plus de 10 000 habitants est réévaluée chaque année en fonction du dynamisme de la population et du potentiel fiscal par habitant. Actuellement la ville perd 1,9 % d'habitants chaque année. Ces 6 dernières années, Apt compte 1 300 habitants en moins avec à ce jour 10 532 habitants. Si nous passons en dessous de la barrière des 10 000 habitants, les dotations seront diminuées. La dotation forfaitaire baisse de 1,45 % à cause de la décroissance démographique. L'encours de la dette est en baisse. Le taux de désendettement de la ville se maintient depuis plusieurs années. Les augmentations que nous allons subir sur les exercices à venir impacteront directement l'épargne de gestion et le ratio de désendettement qui pourrait s'établir à plus de 10 ans d'ici 2027. L'emprunt prévu sur les prochains exercices est de 1 million d'euros et avec la baisse de notre autofinancement, nous serons contraints de réduire nos investissements afin de pouvoir réaliser les projets en cours. Avec la baisse de la population, il faut enclencher une baisse des dépenses sinon l'augmentation des impôts sera inévitable et cela pourrait accentuer les départs d'habitants vers les villages.

Mme RIGOUARD apprécie le travail qui a été mené sur le ROB. Remercie M. SACCO pour sa présentation et ses qualités de pédagogues. Dans les grands objectifs énoncés, s'interroge sur l'objectif, les projets autour du passage de la flamme : l'occasion de faire une fête du sport ? ou de faire de la publicité pour la ville ? Dans ce dernier cas, combien coûte le spot publicitaire ? Concernant les investissements qui sont prévus sont pour « faire peau neuve de la ville » mais pour qui ? pourquoi ? puisqu'il y a une baisse démographique, un impact sur les habitants. La politique doit être explicitée.

Mme Véronique ARNAUD-DELOY répond que tous ces points ont été expliqués au précédent conseil et rappelle qu'ils font partis du programme du mandat.

Concernant le passage de la flamme Olympique, il apparaît dans ce rapport comme un événement majeur et non pas par rapport à son coût puisque ce dernier se résumera à la mise en place de moyens humains et matériels par la commune. Le passage de la flamme Olympique sera médiatisé sur le plan international, notre ville sera mise en lumière. C'est une chance pour la ville d'Apt et nous pouvons qu'être fier de recevoir cet événement exceptionnel.

Mme CELCE indique que le ROB c'est lourd mais l'opportunité d'échanger et de débattre entre élus de la majorité et de l'opposition sur le futur budget de la ville. Le rapport présenté permet d'informer les élus locaux et citoyens sur la situation financière de la ville et les choix politiques. De la même manière que M. GIORGETTI l'a exposé, ce rapport manque de données sur la situation démographique et socioéconomique. Ces données pourraient permettre mieux les politiques publiques locales aux priorités et aux besoins des aptésiens. Sur les orientations, Mme CELCE pose plusieurs questions :

- 1- Orientations budgétaires 2024 dans les écoles : le montant de 30 € par élève sera-t-il augmenté ?
- 2- Quels sont les orientations visant à lutter contre la précarité face aux chiffres élevés sur Apt (27 %) ?

3- Quelles sont les missions du CCAS et l'impact financier ? Il serait souhaitable que le diagnostic sur notre territoire sur le plan social soit transmis aux élus afin de se rendre compte des effets des actions menées.

Mme CELCE revient sur l'importance d'un budget participatif qui permettrait de répondre au plus proche des besoins des habitants. Des besoins exprimés par les habitants auxquels les élus n'auraient peut-être pas pensé mais prend acte qu'il n'est pas retenu. Mme CELCE votera en faveur de la motion de M. GIORGETTI au prochain conseil.

M. SACCO répond que le nombre d'habitant pose question sur les chiffres annoncés par le recensement. Doit-on se fier à celui d'aujourd'hui ou le précédent annonçant 12 000. Comment peut-on perdre plus de 1 000 habitants en 2 ans alors que les logements font le plein ? Il y a sûrement un problème de véracité du recensement.

Concernant le budget participatif, seules 500 communes sur 35 000 ont fait ce choix. Le budget de la commune c'est déjà un budget pour les habitants, puisqu'il répond à leurs attentes et parce que les élus sont à l'écoute des administrés. Chaque adjoint proche des habitants relaye leurs besoins. Par exemple l'élú aux sports fait remonter les besoins en budget en lien avec les demandes faites sur le terrain, comme la demande de refaire les classes qui émane des parents d'élèves.

Depuis de nombreuses années nous essayons d'être constant dans notre budget.

Un travail est également fait sur la rénovation énergétique de tous nos bâtiments pour générer des économies et rester dans un objectif vertueux, mais aussi via l'intercommunalité avec le service d'aménagement à la rénovation énergétique qui finance des projets et octroie des aides aux habitants pour certains travaux. Nous disposons également d'une importante OPAH.

Concernant la précarité, le CCAS pourra apporter des réponses précises. Aussi vous pourrez assister le 19 mars à 13h30 à la commission Politique de la Ville pour obtenir des éléments.

M. SACCO confirme le maintien de 30 € par élèves et que cette somme est suffisante. Il faut noter que si l'on augmente ce montant cela nous pénalise car nous avons moins d'élèves et automatiquement nous devons augmenter le montant aux élèves de l'école privé.

Concernant la DGF qui n'est pas indexée sur l'inflation, comme l'a évoqué M. GIORGETTI cela fait partie des éléments que nous allons faire remonter, avec des propositions d'amendement voire de loi de la part des élus, au sénateur M. Blanc. Nous l'avons déjà fait dans le cadre des périls d'urgence et cela a bien fonctionné puisque nous avons pu bénéficier d'une fraction de la DETR. Cette situation est anormale.

Pour information le budget prévisionnel pour le passage de la flamme Olympique s'élève à 20 000 €, ce qui n'est pas élevé. Il s'apparente aux dépenses consacrées au corso ou à la fête des lumières. Il s'agit plutôt d'annoncer cet événement phare d'ampleur internationale qu'accueillera notre ville comme l'a souligné Mme le Maire.

M. ESPITALIER précise que le CCAS mène de nombreuses actions dans des domaines de plus en plus variés et qu'il ne dispose pas d'un budget exceptionnel. Ses objectifs sont, entre autres, de créer un lien avec les populations en difficultés et vulnérables des plus jeunes aux plus âgées. Le ROB du CCAS sera débattu le 21 février. Des projets chiffrés seront présentés. De nombreuses actions seront axées sur le bien-être et le vivre ensemble avec l'appui des services de la ville.

Mme ARNAUD-DELOY souhaite ajouter que depuis 2015/2016, le CCAS a été renforcé. Avant il n'y avait que 2 personnes.

Mme TURC précise qu'il y a certes toujours des demandes faites par les écoles néanmoins en plus des 30 € versés par élève, il faut savoir que la municipalité a fait l'achat de livres pour les élèves (environ 17€ par élève) qui s'ajoute au budget. C'est un gros effort. Nous sommes également à l'écoute et déployons beaucoup d'énergie que nous avons plaisir à mener pour répondre au mieux aux besoins des élèves.

M. GIORGETTI dit que le budget participatif a été caricaturé par M. SACCO. Il s'agit d'une procédure très encadrée par les élus et le Maire. Il suggère de se rapprocher de la ville du Thor pour avoir des informations sur leur fonctionnement et la procédure de leur budget participatif. Ce n'est pas qu'un outil financier mais aussi un instrument démocratique.

10. Ressources humaines - Complément Indemnitaire Annuel (CIA) 2024

Rapporteur :		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin		Adopté.			
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

11. Motion à l'encontre de la fermeture de deux classes dans les écoles élémentaires Giono et Bosco

Rapporteur :		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin		Adopté.			
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Frédéric SACCO



LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

